



Entraîneur gymnastique

fiche métier

PEDAGOGUE / POLYVALENT

« **L'entraîneur gym** » exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques des activités gymniques : gymnastique acrobatique, agrès, trampoline..., dans la limite du cadre réglementaire.

A ce titre il a vocation à :

- < **Enseigner** à tout type de public, élaborer des programmes, faire progresser les pratiquants.
- < **Assurer** la sécurité des pratiquants, maîtriser les règles de sécurité, informer le public sur le matériel.
- < **Gérer** le fonctionnement de la structure, animer la structure, promouvoir l'activité, participer à l'entretien du matériel.

Qualités essentielles requises

Savoir : Maîtriser les techniques, maîtriser les connaissances liées au métier : anatomie fonctionnelle – physiologie – pédagogie – caractéristiques des publics – psychologie.

Savoir-faire : Elaborer – planifier – évaluer un projet d'animation – préparer, animer – programmer et justifier la pratique pédagogique.

Savoir être : Convivialité – ponctualité – disponibilité – autonomie, professionnalisme – psychologie – capacité d'observation – réactivité – constance – dynamisme – objectivité.

Formations et diplômes

Cursus principal : **BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention activités gymniques options activités gymniques acrobatiques ou gymnastique rythmique**. La formation se déroule en **alternance** entre l'organisme de formation et la structure. Sa durée est de 12 mois, de manière générale et de 24 mois en **apprentissage**.

Débouchés et employeurs

Salarié : Secteur associatif, club sportif.

Travailleur indépendant

Le moniteur de gymnastique peut avoir plusieurs employeurs.

Organismes de formation

Coût de la formation : Le coût de la formation constaté en 2017 se situe entre **7 000 €** et **10 000 €**

Organismes de formation : Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes on comptabilise **2 organismes de formation** habilités par la DRDJSCS pour la mention activités gymniques, dont 1 en **apprentissage**.

Salaire

Le salaire peut varier selon le statut et le secteur.

Evolution professionnelle

Possibilité de passer un DE JEPS gymnastique (niveau III).

BP JEPS spécialité éducateur sportif mention activités gymniques

Exigences préalables :

- Etre titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités de la forme.
- Attestation de réussite aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation. Option activités gymniques acrobatiques : démonstration technique ; Option gymnastique rythmique : démonstration technique.

UN BREVET PROFESSIONNEL ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

2 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

U.C.1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

U.C.2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 UNITES SPECIFIQUES A LA MENTION ACTIVITES GYMNIQUES

U.C.3 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

U.C.4 a Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Activités gymniques acrobatiques » jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale

U.C.4 b Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Gymnastique rythmique » jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale

EPREUVES CERTIFICATIVES

UC 1 et 2

- Soutenir un dossier présentant un projet d'animation réalisé au sein de la structure d'alternance ;

UC 3

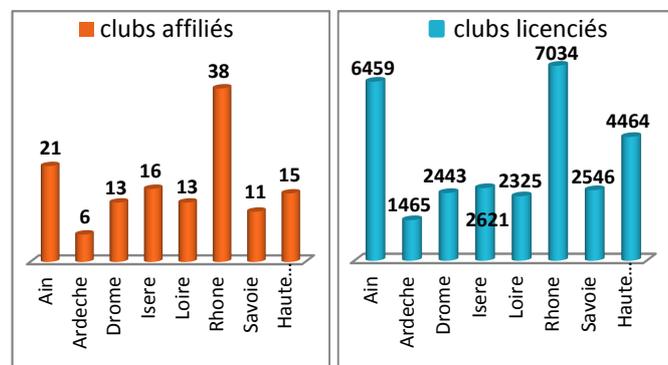
- planifier deux cycles d'animation avec un objectif pertinent, le conduire, l'évaluer et enfin le présenter oralement à un jury après avoir conduit devant ce dernier une séance d'animation extraite de ces cycles.

UC 4

- présenter un cycle d'entraînement de 8 séances qui a été réalisé en club et conduire une séance extraite de ce cycle, adressée à des gymnastes préparant un 1^{er} niveau de compétition fédérale. Savoir évaluer sa prestation pédagogique et les réalisations des pratiquants.

* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

Zoom sur l'activité de l'entraîneur « gym »



Source : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques, auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports.

Ressources utiles

- Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/

- Ministère des sports : www.sports.gouv.fr/